



SIVU des CHENAIES & PEUPLERAIES de l'Adour.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 Avril 2023 - N° 2023-04-004-DEL

Membres en Exercice	46	Procuration de vote	0
Membres Présents	26	Date de convocation	21.03.2023
Membres Excusés	08	Date d'affichage	12.04.2023
Membres Absents	12	Dépôt en Préfecture	12.04.2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Mr Michel ROUSSEL, Président.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs : BROCA Laurent (Bastennes), GONI Céline (Bélus), SEIZE Anne-Marie (Candresse), DUTREUILH Damien (Donzacq), DUPREUILH Patrick (Gamarde), LARTIGAU Marie-Josée (Goos), DUCASSE Pascal (Gousse), LANOT Hervé (Heugas), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), TASTET Thierry (Lourquen), CRABOS Michel (Mouscardès), DEYRIS Anne-Marie (Narrosse), BOISSEL Gérard (Nerbis), CANJOUAN Yves (Nousse), MAURY Martine (Onard), DARBAYAN Jean-Marie (Pontonx sur l'Adour), LABAT Alain (Poyanne), LUIS Jean (Préchacq), LESPIAUCQ Patrice (St-Geours-d'Auribat), DUBOS Thierry (Saint-Jean-de-Lier), ETIENNE Bernard (Saint-Vincent de Paul), CHICOYE Jean-Marie (Saugnac & Cambran), TOURNIER Pierre (Téthieu), LABADIE Jérôme (Toulouzette) et HONTANS Pascal (Vicq d'Auribat).

Communes excusées : CASTELNAU CHALOSSE / CAUNEILLE / DAX / HINX / LOUER / MUGRON / SAINT-AUBIN et TERCIS.

Communes non représentées : CASSEN / CLERMONT / MEES / MIMBASTE / OEYRELUY / POMAREZ / POUILLON / RIVIERE-SAAS & GOURBY / ST MARTIN de SEIGNANX / SEYRESSE / SORT en Chalosse et YZOSSE.

Secrétaire de séance : Mr LANOT Hervé.

OBJET : CFU 2022 - AFFECTATION des RESULTATS

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Monique BARROUILHET, 1^o Vice-Présidente, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 le 06 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,



Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

un Excédent de Fonctionnement de	12 854,10
un Excédent reporté de	24 923,77
Soit un Excédent de Fonctionnement cumulé de	37 777,87
un Excédent d'Investissement de	229 264,08
un Déficit des Reste à Réaliser	150 000,00
Soit un Excédent d'Investissement de	79 264,08

► DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Votants	26	Contre	0
Pour	26	Abstention	0

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	37 777,87
Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Résultat reporté en Fonctionnement cumulé (002)	37 777,87
Résultat d'Investissement reporté : EXCEDENT (001)	229 264,08

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme à LAUREDE le 11 avril 2023.

La Vice-Présidente,

Monique BARROUILHET.

